

## Fiche de Données de Sécurité

### FORTRIX C-R

Fiche du 2026-07-29 révision 3

Date de la première édition: 05/30/2025

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Identification de la substance :

Dénomination commerciale : FORTRIX C-R

Code commercial : 9067425

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Détachant

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

### Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : Polyglass U.S.A. Inc.

1111 West Newport Center Drive - 33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 866-222-9782

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

## 2. Identification des dangers



### Classification du produit dangereux

Liquides inflammables - catégorie 2

Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire — catégorie 2A

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique —  
catégorie 3

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes et avertissement



Danger

### Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un médecin en cas de malaise.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

#### **Autres dangers**

Aucun

#### **Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue**

Aucun

---

### **3. Composition/information sur les ingrédients**

#### **Substances**

Caractérisation chimique: FORTRIX C-R

#### **Mélanges**

Pas important

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 (HPR et ses amendements) et classification connexes:

#### **Liste des composants**

| <b>Concentration<br/>(% w/w)</b> | <b>Dénomination</b>                                         | <b>N° identification</b>                          | <b>Classification</b>                                       |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 100 %                            | acétate de méthyle; Ester éthylique de l'acide monoacétique | CAS:79-20-9<br>EC:201-185-2<br>Index:607-021-00-X | Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2A, H319;<br>STOT SE 3, H336 |

La concentration réelle des composants énumérés ci - dessus est retenue en tant que secret commercial.

Declared percentages are expressed in w/w

---

### **4. Premiers soins**

#### **Description des premiers soins nécessaires**

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### **Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Irritation des yeux

Lésions oculaires

#### **Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

---

### **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

#### **Agents extincteurs appropriés et inappropriés**

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.  
CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

### **Dangers spécifiques du produit dangereux**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.  
Produits de combustion dangereux : Non disponible  
Propriétés explosives : Non disponible  
Propriétés comburantes : Non disponible

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'ignition.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.  
Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## **7. Manutention et stockage**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.  
Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Éviter l'exposition directe au soleil.  
Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites.  
Des mélanges inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace de tête des conteneurs à température ambiante.  
Le stockage à des températures plus élevées nécessite une évaluation appropriée des mesures préventives et de protection à adopter.  
La température de stockage doit être définie sur la base d'une évaluation des risques appropriée. Reportez-vous à d'autres sections pour plus d'informations.  
Éviter l'accumulation de charge électrostatique.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Les installations électriques / matériaux de travail doivent être conformes aux normes de sécurité technologiques.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
La température des installations de stockage doit être surveillée de manière adéquate pour éviter les conditions dangereuses.

Matières incompatibles :

Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10 de la FDS).

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.  
Installation électrique de secours.

Température de stockage : Non disponible

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

|       |            |                                                                                                                                            |
|-------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH |            | Long terme 200 ppm; Court terme 250 ppm<br>Remarques : Headache, dizziness, nausea, eye dam (degeneration of ganglion cells in the retina) |
|       |            | Long terme 200 ppm; Court terme 250 ppm<br>Remarques : headache;dizziness;nausea;eye damage (degeneration of ganglion cells in the retina) |
| MAK   | L'AUTRICHE | Long terme 610 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1220 mg/m3 - 400 ppm                                                                           |
| MAK   | SUISSE     | Long terme 310 mg/m3 - 100 ppm                                                                                                             |
| MAK   | ALLEMAGNE  | Long terme 310 mg/m3 - 100 ppm                                                                                                             |
| OSHA  |            | Long terme 610 mg/m3 - 200 ppm                                                                                                             |

### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 0.128 mg/l  
Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 0.0128 mg/kg  
Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.0416 mg/kg  
Voie d'exposition: Oral; LIMITE PNEC: 20.4 mg/kg  
Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.12 mg/l  
Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.012 mg/l  
Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 1.2 mg/l  
Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 600 mg/l

### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 88 mg/kg  
  
Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 305 mg/m3  
  
Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 44 mg/kg  
  
Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 131 mg/m3  
  
Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 44 mg/kg

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Non disponible

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de protection fermées, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail.  
Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

|                                                                |                                    |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Couleur :                                                      | transparent                        |
| Odeur :                                                        | odeur faible                       |
| Point de fusion/congélation :                                  | -98 °C (-144 °F)                   |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :        | 55 °C (131 °F)                     |
| Inflammabilité:                                                | Le produit est classé Flam. Liq. 2 |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | Aucune donnée disponible           |
| Point éclair :                                                 | -14 °C (7 °F)                      |
| Température d'auto-allumage :                                  | 454.00 °C                          |
| Température de décomposition :                                 | Aucune donnée disponible           |
| pH:                                                            | 3.90                               |
| Viscosité cinématique:                                         | Aucune donnée disponible           |
| Viscosité :                                                    | Aucune donnée disponible           |
| Hydrosolubilité:                                               | Aucune donnée disponible           |
| Solubilité dans l'huile :                                      | Aucune donnée disponible           |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) :                       | Aucune donnée disponible           |
| Pression de vapeur :                                           | 228.00 (kPa 50°C). hPa at 20C      |
| Densité relative :                                             | 0.93 g/cm3 at 25C                  |
| Relative vapour density:                                       | Aucune donnée disponible           |
| <b>Caractéristiques des particules:</b>                        |                                    |
| Taille des particules:                                         | Aucune donnée disponible           |

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

### Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

### Risque de réactions dangereuses

Aucun.

### Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

### Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun.

Données non disponibles.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

Voies probables d'exposition:

Contact cutané, absorption cutanée, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.

### Toxicological Information of the Substance

|                   |                                                                                          |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| a) toxicité aiguë | Non classé                                                                               |
|                   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|                   | LD50 Peau rat > 2000 mg/kg                                                               |
|                   | LC50 inhalation rat > 49.2 mg/l 4 h                                                      |
|                   | LD50 Oral / orale rat = 6482 mg/kg                                                       |

|                                                                          |                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                          | LD50 Peau Cochon d'Inde > 18684 mg/kg                                                                       |
|                                                                          | LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg                                                                                |
|                                                                          | LD50 Peau Lapin > 5 g/kg                                                                                    |
|                                                                          | LC50 inhalation rat > 49000 mg/m3 4 h                                                                       |
|                                                                          | LD50 Oral / orale rat > 5 g/kg                                                                              |
| b) corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | Non classé                                                                                                  |
|                                                                          | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                    |
| c) lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | Irritant pour la peau Peau Lapin Négatif<br>Le produit est classé: Irritation oculaire — catégorie 2A(H319) |
| d) sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | Irritant pour les yeux Lapin Oui<br>Non classé                                                              |
|                                                                          | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                    |
| e) mutagénicité sur les cellules germinales                              | Sensibilisation de la peau Négatif<br>Sensibilisation par inhalation Négatif<br>Non classé                  |
|                                                                          | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                    |
| f) cancérogénicité                                                       | Génotoxicité Négatif<br>Non classé                                                                          |
|                                                                          | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                    |
| g) toxicité pour la reproduction                                         | Non classé                                                                                                  |
|                                                                          | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                    |
| h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  | Le produit est classé: Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3(H336)        |
| i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Non classé                                                                                                  |
|                                                                          | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                    |
| j) danger par aspiration                                                 | Dose sans effet nocif observé inhalation rat = 350 mg/kg<br>Non classé                                      |
|                                                                          | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                    |

**Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:**

Aucun

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:**

Aucun

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:**

Aucun

**Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:**

Aucun

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Brachydanio rerio  $\geq$  250 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnia Daphnia magna = 1026.7 mg/L 48h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Desmodesmus subspicatus > 120 mg/L 72h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Bacteria Pseudomonas putida = 6000 mg/L - 16 h

### Persistance et dégradation

Non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

### Mobilité dans le sol

Non disponible

### Autres effets nocifs

Non disponible

---

## 13. Données sur l'élimination

### Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

## 14. Informations relatives au transport

### Numéro ONU

TDG-Numéro ONU:

ADR - Numéro ONU : 1231

DOT-Numéro ONU: UN1231

IATA - Numéro ONU : 1231

IMDG - Numéro ONU : 1231

### Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom d'expédition:

ADR-Nom d'expédition: ACÉTATE DE MÉTHYLE

DOT-Appellation propre de transport: Methyl acetate

IATA-Nom technique: METHYL ACETATE

IMDG-Nom technique: METHYL ACETATE

### Classe de danger relative au transport

TDG-Classe:

ADR-Classe: 3

DOT-Classe de danger: 3

IATA - Classe : 3

IMDG - Classe : 3

### Groupe d'emballage

TDG-Groupe d'emballage:

ADR - Groupe d'emballage : II  
DOT-Groupe d'emballage: II  
IATA - Groupe d'emballage : II  
IMDG - Groupe d'emballage : II

#### **Dangers environnementaux**

Polluant marin : Non  
Polluant environnemental : Non Applicable  
DOT-RQ: Non  
Non Applicable

#### **Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement**

TMD:

TMD Dispositions particulières: N/A

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : IB2, T4, TP1  
DOT-Etiquette(s): 3  
DOT-Symbole: N/A  
DOT-Avion Cargo: 60 L  
DOT-Avion passager: 5 L  
DOT-Bulk: 242  
DOT-Non-Bulk: 202  
DOT-Seuil de quantité limitée: 1 L

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : 3  
ADR-Numéro d'identification du danger : 33  
ADR-Code de restriction en tunnel : 2 (D/E)

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : 353  
IATA - Avion CARGO : 364  
IATA - Étiquette : 3  
IATA-Danger subsidiaire: -  
IATA - Erg : 3H  
IATA - Dispositions particulières : -

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : Category B  
IMDG - Note d'arrimage : -  
IMDG-Danger subsidiaire: -  
IMDG - Dispositions particulières : -  
IMDG - EMS : F-E, S-D

---

## **15. Informations sur la réglementation**

### **Canada - Réglementations fédérales**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au Règlement sur les produits dangereux du SIMDUT (DORS/2015-17 tel que modifié par DORS/2022-272).

#### **LIS - Liste Intérieure des Substances**

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

#### **LES - Liste Extérieure des Substances**

Ce produit est conforme à l'inventaire LES

#### **INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants**

##### **Substances énumérées dans l'INRP:**

Aucun

### **États-Unis - Réglementations fédérales**

#### **TSCA - Toxic Substances Control Act**

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### **Substances énumérées dans le TSCA:**

acétate de méthyle; Ester est énuméré Section 8b Section 8a - PAIR  
éthylque de l'acide monoacétique dans le TSCA

#### **SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act**

##### **Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :**

Non

**Section 304 - Substances dangereuses :**

Non

**Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :**

Non

**CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act****Substances énumérées dans le CERCLA :**

Aucun

**CAA - Clean Air Act****Substances énumérées dans le CAA :**

acétate de méthyle; Ester est énuméré Section 112(b) - HON  
éthylque de l'acide monoacétique dans le CAA

**CWA - Clean Water Act****Substances énumérées dans le CWA :**

Aucun

**États-Unis - Réglementations spécifiques des états :****California Proposition 65****Substances énumérées dans California Proposition 65 :**

Aucun

**Massachusetts Right to know****Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :**

Oui

**Pennsylvania Right to know****Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :**

Oui

**New Jersey Right to know****Substances énumérées dans New Jersey Right to know :**

Oui

---

**16. Autres informations**

Fiche du: 2026-07-29 - révision 3

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

| Code   | Description                              |                                                                         |
|--------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| H225   | Liquide et vapeurs très inflammables.    |                                                                         |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux. |                                                                         |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |                                                                         |
| Code   | Classe de danger et catégorie de danger  | Description                                                             |
| A.3/2A | Eye Irrit. 2A                            | Irritation oculaire — catégorie 2A                                      |
| A.8/3  | STOT SE 3                                | Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3 |
| B.6/2  | Flam. Liq. 2                             | Liquides inflammables - catégorie 2                                     |

**Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
PNEC: Concentration prévue sans effets.  
TLV: Valeur de seuil limite.  
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)  
STEL: Limite d'exposition à court terme.  
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.  
KSt: Coefficient d'explosion.

**Paragraphe modifié de la révision précédente :**

- Fiche de Données de Sécurité
- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES